

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

827^e séance

Jeudi 31 mars 2011, à 15 heures

Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 h 13.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je déclare ouverte cette 827^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens tout d'abord à vous informer du programme de travail pour cette après-midi. Nous continuerons l'examen du point 3, "Débat général", du point 6 a), "Définition et délimitation de l'espace", les questions y relatives, et le b) "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire".

Nous continuerons également l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Nous leverons ensuite la séance plénière pour que le groupe de travail sur le point 6 a) puisse tenir sa deuxième réunion sous la présidence de M. José Monserrat Filho du Brésil.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce projet de programme de travail ? Non. Très bien.

Je vais donner la parole au secrétariat pour quelques communications. Allez-y, M. Hedman.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, une communication. Tout simplement pour annoncer que le Groupe des 77 et

de la Chine célébrera une réunion aujourd'hui en salle M7 dans ce même bâtiment, le bâtiment M, qui aura lieu immédiatement après que le groupe de travail ait levé sa séance. Lorsque nous aurons terminé, ce soir, en salle M7 aura lieu une réunion interne du Groupe des 77 et de la Chine. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. Hedman.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose de continuer l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste, le représentant de la Secure World Foundation. Monsieur, vous avez la parole.

M. B. BASELEY-WALKER (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Secure World Foundation a continué de prendre part à la promulgation et à l'élaboration du droit international de l'espace. Notre Conférence sur la politique et le droit de l'espace en 2010 qui a eu lieu à Washington D.C. a réuni des juristes, des communautés commerciales du secteur privé, militaire et civil pour débattre des questions clés dans l'élaboration du droit et de la politique au niveau spatial. La conférence 2011 aura lieu au mois de mai cette année, à nouveau au Washington.

Dans d'autres domaines, la Secure World Foundation a appuyé le gagnant des épreuves

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



régionales pour l'Amérique du nord du Concours Manfred Lachs de procès simulés qui participera au final qui aura lieu à Prague en septembre 2010 et nous appuierons le gagnant pour l'Amérique du nord des phases régionales en 2011 qui auront lieu à la ville du Cap en Afrique du sud.

Nous avons également participé au rapport de l'Atelier ONU sur le droit de l'espace sur le thème "Activités des États dans l'espace à la lumière de l'évolution récente de la situation et la nécessité de s'acquitter des responsabilités internationales, de créer des cadres juridiques et directeurs nationaux.

Nous appuyons la poursuite de l'initiative similaire qui aide à renforcer les compétences nationales dans le droit de l'espace dans les États qui émergent dans ce domaine et dans des régions également qui émergent. En partenariat avec l'Académie des sciences et son Institut de politique et de gestion, nous organiserons un atelier à Beijing sur les politiques spatiales et sur le droit de l'espace, au mois de mai de cette année. Nous suivons de près les initiatives internationales au niveau national qui sont lancées dans le domaine du droit spatial.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, je pourrais mentionner par exemple, les progrès qui ont été réalisés sur les initiatives législatives dans le domaine de la Soft Law qui mettra l'accent sur la sécurité spatiale, comme par exemple la proposition d'un code international pour la sûreté des activités spatiales. Nous saluons l'initiative de l'Université de Vienne visant à organiser une conférence sur la Soft Law dans le domaine de l'espace.

L'accent qui porte également sur la nécessité d'une participation internationale dans les activités spatiales afin de renforcer l'utilité de tous les acteurs du domaine spatial tel que c'est mentionné dans la politique spatiale des États-Unis pour 2010.

Ensuite, il est également nécessaire de préciser ici l'initiative relative à la sécurité de l'espace qui a un impact direct sur le secteur civil, comme par exemple le travail de la Fédération de Russie sur la promotion d'un groupe gouvernemental d'experts sur la transparence et les mesures de renforcement de la confiance dans le domaine des activités spatiales.

Ensuite, le travail du secteur commercial spatial, l'amélioration de la sûreté spatiale par le biais de l'Association des données spatiales.

Comme vous le savez, les temps changent dans le domaine de l'espace. La dépendance vis-à-vis des services spatiaux d'un grand nombre de citoyens de par le monde, des pays développés comme des pays en développement s'est accrue de

manière spectaculaire. De la météo au GPS, des cartes de crédit à l'enseignement à distance, les applications spatiales ont une incidence sur la vie d'une grande partie de la population. Ce Comité et ses membres doivent être sur leurs époques, participer et travailler de concert avec le secteur privé dans le domaine de l'espace qui est croissant, et travailler sur des initiatives transversales qui ont pour but de mettre en place des codes de conduite dans le domaine de l'espace.

Nous tenons à souligner que ces initiatives, quelles qu'elles soient, quelle que soit leur origine, doivent aider, doivent permettre de renforcer la prévisibilité et accroître les niveaux de sûreté et de viabilité des activités spatiales. Dans l'année à venir, la Secure World Foundation continuera de promouvoir le développement des connaissances, l'élaboration d'instruments de Hard Law et de Soft Law. Ce sont les pierres angulaires de la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous sommes prêts à assister les travaux du Sous-Comité de toute manière que ce soit sur ces questions. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Secure World Foundation. Merci M. Walker pour cette déclaration. Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste au titre de ce point. Je me dois quand même de demander s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour à ce stade. Cela ne semble pas être le cas. Nous continuerons l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général", demain matin.

Questions relatives : a) À la définition et à la délimitation de l'espace ; b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de continuer l'examen du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", et le point 6 b), "Les questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires".

Il n'y a pas de délégation ayant demandé la parole au titre de ce point. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Non. Très bien. Nous continuerons donc l'examen du point 6 a) de l'ordre du jour, "Questions relatives à la définition et la délimitation de l'espace", et 6 b), "Questions

relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires", demain matin.

Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose de continuer maintenant l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Pas d'orateur, que je sache, au titre de ce point. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc continuer l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", demain matin.

Je ne vais pas tarder à lever la séance pour que le groupe de travail sur le point 6 a) puisse tenir sa deuxième réunion sous la présidence de M. José Monserrat Filho du Brésil.

Avant de ce faire, je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, notre programme de travail pour demain matin. Nous reprendrons à 10 heures précises et, à ce stade, nous continuerons l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat

général", des points 6 a), "Questions relatives à la définition et la délimitation de l'espace", et 6 b), "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Nous continuerons également l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Nous ouvrirons l'examen du point 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique". Au titre de ce point, nous examinerons les questions d'organisation et les méthodes de travail de ce Sous-Comité.

Je tiens également à vous annoncer que demain matin, de 9 heures à 10 heures, auront lieu des consultations informelles. Celles-ci auront lieu en salle M7 et porteront sur la commémoration qui aura lieu le 1^{er} juin.

Je voudrais savoir s'il y a des questions ou des observations sur le programme de travail pour demain. Cela ne semble pas être le cas.

J'invite M. José Monserrat Filho du Brésil à ouvrir la deuxième réunion du groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour. La séance est levée. Nous reprendrons demain matin à 10 heures. Je vous remercie.

La séance est levée à 15 h 19.